

Bulletin d'histoire politique

L'énigme de la devise du Québec : à quel souvenir fait-elle référence ?

Jacques Rouillard



Volume 13, numéro 2, hiver 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055043ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055043ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Rouillard, J. (2005). L'énigme de la devise du Québec : à quel souvenir fait-elle référence ? *Bulletin d'histoire politique*, 13(2), 127-145.
<https://doi.org/10.7202/1055043ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2005

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'énigme de la devise du Québec : à quel souvenir fait-elle référence ?

JACQUES ROUILLARD
Département d'histoire
Université de Montréal

En 2002, Thierry Le Brun, émigré récemment au Québec, réalisait un documentaire à l'Office national du film qui se voulait une enquête sur la signification de la devise « Je me souviens »¹. On comprendra que le sujet était intrigant pour un nouveau venu qui avait constamment la devise sous les yeux puisqu'elle est inscrite sur les plaques d'immatriculation depuis 1978. Les Québécois et Québécoises de souche devraient donc, pensait-il, en connaître naturellement la signification. Il s'est donc employé à interroger des personnalités connues, mais surtout à questionner monsieur et madame tout-le-monde quant à la signification de la devise. Il en ressort une grande diversité d'interprétations, faite souvent de réponses assez farfelues. La publicité qui accompagne le film fait valoir gentiment que la disparité d'opinions reflète la complexité et les contradictions de la société québécoise. La version anglaise donne comme titre au film « A Licence to Remember : Je me souviens », suggérant que la devise autorise finalement toutes les interprétations. La cassette anglaise du film met en relief un commentaire du *Globe and Mail* : « *hilarious* ». On ne sait si le qualificatif vise le traitement du documentaire ou l'impression qui se dégage des réponses apportées à la question.

C'est finalement assez désolant de constater que les citoyens du Québec ne connaissent pas l'origine et la signification de leur devise. Cette méconnaissance est d'autant plus déplorable que la devise, contrairement à d'autres pays, ne porte pas sur la géographie comme la devise du Canada (*A mari usque ad mare*) ou sur des valeurs comme celles de la France (Liberté, Égalité, Fraternité) et des États-Unis (*In God We Trust*), mais sur la mémoire de je ne sais quoi. Notre devise veut transmettre un souvenir, mais elle révèle finalement un oubli ou une ignorance. Et c'est d'autant plus gênant que la devise

est formulée comme si nous devions tous individuellement en connaître la signification. De qui, de quoi devrais-je me souvenir ?

Il faut dire, à la décharge des Québécois et Québécoises, que la devise est peu explicite en elle-même et que les interprétations courantes varient beaucoup. Pour leur part, les historiens, qui sont en principe porteurs de la mémoire collective et qui devraient donc normalement pouvoir nous informer de sa signification, n'ont pas accordé toute l'attention voulue à ce « détail ». Et ce qui n'aide pas à clarifier l'embrouille, c'est que l'auteur de la devise n'a pas expliqué clairement son choix et que l'historien qui a fait la recherche la plus poussée sur le sujet, Gaston Deschênes, directeur des études documentaires à l'Assemblée nationale du Québec, conclut qu'on peut « l'interpréter à sa guise en toute liberté »². Voyons donc de plus près s'il est possible de cerner, à tout le moins, son sens original.

LE PARLEMENT COMME LIEU DE MÉMOIRE

La recherche de Deschênes montre sans nul doute que la formulation est l'initiative de Eugène-Étienne Taché, architecte du Parlement de Québec et sous-ministre des Terres de la Couronne (1836-1912). C'était en outre un héraldiste chevronné, membre d'une grande famille bourgeoise de la ville de Québec. Son père, Sir Étienne-Pascal Taché, a été un père de la Confédération et premier ministre du Canada Uni en 1855-1856. La devise apparaît pour la première fois en ajout aux armoiries de la province selon les plans annexés du contrat de construction du Parlement signé le 9 février 1883 par Eugène Taché. Elle sera effectivement gravée dans la pierre au-dessus de la porte principale du Parlement vers 1885 (l'édification de l'aile principale s'étend de 1883 à 1886). Ce n'était probablement pas l'intention de Taché de faire du « Je me souviens » la devise du Québec, mais ses contemporains ont commencé à s'y référer en ce sens et elle l'est devenue officiellement beaucoup plus tard, le 9 décembre 1939, lorsque le gouvernement du Québec adopte de nouvelles armoiries, sous lesquelles on trouve l'inscription de la devise.

Malgré d'intenses recherches, on n'a pu trouver de texte dans lequel Taché expliquerait le sens de la devise³, ce qui a donné lieu à toutes sortes d'interprétations. Au Canada anglais, certains y ont vu une intention revancharde, les francophones voulant rappeler la défaite de 1759 ou encore la domination exercée par les Britanniques et plus tard par les Canadiens anglais⁴. Mais, comme on le verra, le sens le plus vraisemblable nous apparaît aux antipodes. L'intention de Taché se comprend, à notre point de vue, en tenant compte de trois éléments qui sont comme des cercles interprétatifs

allant du plus rapproché au plus lointain, soit de l'environnement immédiat de l'inscription de la devise à l'édifice du Parlement lui-même.

Premier élément d'interprétation : les armoiries. Taché inscrit la devise au fronton de la porte principale du Parlement sous les armoiries du Québec offertes par la reine Victoria en 1868. On peut alors en déduire qu'il a vu un lien entre la devise et les armoiries qui comprennent un écu surmonté d'une couronne royale, celle de la monarchie britannique⁵. L'écu comporte deux fleurs de lis (plus tard trois) représentant le souvenir de la Nouvelle-France, un léopard, symbole du régime et de la couronne britanniques, et un rameau de trois feuilles d'érable illustrant le Canada. Ces symboles veulent rappeler les origines françaises du Québec, les liens maintenus avec le Royaume-Uni et son appartenance au Canada. Même si les armoiries ne sont pas de la composition de Taché, elles correspondent, comme nous le verrons, aux choix symboliques qui l'ont guidé pour décorer le Parlement.

Deuxième source révélatrice : la façade du Parlement. Comme le fait remarquer à juste titre le site officiel actuel du gouvernement du Québec, la devise doit être interprétée en relation avec la décoration de la façade⁶ qui comprend 22 niches et piédestaux où sont logées des statues, grandeur nature, représentant d'illustres personnalités ayant façonné le Québec. C'était l'intention de Taché de faire de la devanture un véritable panthéon dédié aux bâtisseurs du Québec afin de leur rendre hommage et de les ancrer dans la mémoire collective. Sa démarche correspond à un intérêt marqué à cette époque pour les vertus pédagogiques de la statuaire et l'importance des grands hommes⁷.

Il va sans dire que la sélection de ces « gloires nationales » n'est pas arbitraire ; elle se comprend à la lumière des orientations et des valeurs que Taché et les élites politiques de l'époque privilégiaient. Comme nous le verrons, ces valeurs imprègnent également l'ensemble des symboles que Taché a retenus pour la décoration intérieure et extérieure du Parlement. L'édifice, qui est au centre de la vie démocratique au Québec, devient ainsi tout entier « un monument consacré à l'histoire »⁸. Conçu comme un lieu de mémoire selon l'expression de l'historien français Pierre Nora⁹, il veut rappeler l'identité et les traditions du Québec. Mieux que tout autre bâtiment, il devient le véhicule de la « quête identitaire » de la nation à une époque de son histoire¹⁰. Mais de quelle identité et de quelle tradition veut-il témoigner ?

Dans le contrat de construction de 1883, Taché propose d'honorer les Amérindiens en leur réservant une place de choix au-dessus de la fontaine embrasée par une rampe semi-circulaire donnant accès à l'entrée principale du Parlement. Il veut « rappeler le souvenir des nations sauvages, la plupart disparues de cette terre que nous habitons, autrefois leur domaine »¹¹. C'est

une intention peu commune pour l'époque de prêter attention à ceux que l'on traitait effectivement souvent de « sauvages ». Pour la façade du Parlement, il propose 30 statues privilégiant des figures de la Nouvelle-France parmi lesquelles il met en évidence « les trois grandes personnalités qui s'identifient avec l'origine de notre histoire » : Jacques Cartier, Samuel de Champlain et le sieur de Maisonneuve. Parmi les autres personnages, il retient des gouverneurs (Montmagny, d'Ailleboust, Maisonneuve, D'Argenson, Tracy, Callières, Vaudreuil), des découvreurs (Marquette, Iberville, Jolliet, la Salle, Boucher, Nicolet, de Beaujeu, Hertel, La Vérendrye), des religieux (Mgr de Laval, Brébeuf, Olier). Du côté des militaires, il propose Frontenac, Montcalm, Lévis, mais également Wolfe, vainqueur de la bataille des Plaines d'Abraham où s'est scellé le sort de la Nouvelle-France. Comme plusieurs de ses contemporains, cette défaite ne lui apparaît pas si dramatique pour des raisons qui découlent de notre analyse plus bas. Quant à la période britannique, il suggère d'honorer les gouverneurs anglais « les plus sympathiques à notre nationalité » : Murray, Dorchester, Prevost, Bagot et surtout lord Elgin « dont la mémoire est toujours vivante au milieu de nous ».

Le programme est adopté par le gouvernement et les deux sculptures amérindiennes surplombant la fontaine sont rapidement réalisées. Œuvres imposantes et magnifiques de Louis-Philippe Hébert, elles illustrent la famille amérindienne et le pêcheur à la nigog. En revanche, la réalisation du statuaire s'étend sur plusieurs décennies et elle ne respecte pas complètement la sélection des personnages de Taché. Les gouvernements qui vont se succéder vont parfois modifier le choix des « gloires nationales » destinées aux niches et piédestaux de la façade. Dans une première étape de réalisation, de 1890 à 1928, les bronzes des quatre chefs militaires retenus par Taché (Frontenac, Montcalm, Lévis, Wolfe) sont exécutés en y ajoutant celui du Colonel Charles-Michel De Salaberry (non prévu par Taché), vainqueur des envahisseurs américains à la bataille de la Châteauguay en 1813¹². À l'époque, il est perçu comme un bon exemple de la collaboration entre les « deux races » pour protéger l'intégrité du Canada et son rattachement à la Grande-Bretagne. Le gouvernement fait ériger aussi les bronzes des missionnaires Marquette et Brébeuf, des explorateurs Jolliet, d'Iberville et La Vérendrye de même que celui de Jean Talon, héros qui ne figure pas au plan initial de Taché. Parmi les gouverneurs anglais, seules les statues des lords Dorchester et Elgin sont édifiées.

Pour la classe politique de l'époque, lord Dorchester détient une importance particulière puisque c'est sous son administration que Londres, en 1791, divise le Canada en deux provinces et accorde au Québec (Bas-Canada) une chambre d'assemblée. Quant à lord Elgin, il est le gouverneur qui a concédé

le gouvernement responsable en 1848, mesure qui consacre l'autonomie politique du Canada-Uni sur ses affaires internes. Pour souligner à plus large trait encore l'importance de cette décision, le gouvernement commande en 1920 les statues de Louis-Hippolyte La Fontaine (député du Bas-Canada, Québec) et de Robert Baldwin (député du Haut-Canada, Ontario) dont les efforts ont permis l'avènement du gouvernement responsable et l'usage du français comme langue officielle au Parlement du Canada Uni.

L'ajout de ces deux figures, avant même qu'on songe à installer celles de Jacques Cartier et de Samuel de Champlain, nous apparaît significative des valeurs que l'on veut mettre en relief. En effet, c'est le sentiment général des hommes politiques et de nombreux historiens à l'époque de l'obtention du gouvernement responsable en 1848 qui est représenté comme une date charnière dans l'histoire du Québec. Dans leur optique, elle signifie la conquête des libertés démocratiques et elle assure l'avenir du peuple canadien-français puisque les députés qu'ils élisent sont garants de la protection des droits des francophones. L'entente La Fontaine-Baldwin est même interprétée comme la conquête par les moyens parlementaires de l'autonomie politique recherchée par les patriotes lors des Rébellions de 1837-1838. À ce propos, il est révélateur de noter que Taché et les gouvernements québécois n'ont pas songé à réserver une place dans le panthéon à Louis-Joseph Papineau, figure éminente dans la conquête des libertés démocratiques. Son exclusion tient sûrement au sentiment largement répandu à l'époque que Papineau représente une figure « égarée dans le radicalisme »¹³, ayant eu le tort de légitimer le recours aux armes en 1837 et de rejeter les vues conciliatrices de La Fontaine sous le régime de l'Union.

Toujours est-il que pour cette première sélection des bâtisseurs ayant mérité de faire partie du panthéon du Parlement, Taché et les gouvernements de l'époque privilégient des figures de la Nouvelle-France, période héroïque, et celles qui jalonnent la lutte pour la démocratie parlementaire. Dans une deuxième étape d'érection des statues, au cours des années 1960, les sculptures ajoutées à la façade favorisent toujours la période de la Nouvelle-France (Laval, Olier, Maisonneuve), mais, signe des temps, on se soucie de la présence féminine avec l'addition des bronzes de Marguerite Bourgeois et de Marie de l'Incarnation.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, l'ornementation générale extérieure et intérieure du Parlement est aussi porteuse de signification. C'est le troisième jalon permettant de comprendre le sens de la devise. Le programme iconographique de Taché met en relief les origines françaises du Québec, mais il valorise aussi fortement les références aux institutions britanniques. Une visite du Parlement permet de se rendre compte que les symboles royaux

britanniques (trois léopards d'or, lion passant, lion rugissant, rose anglaise) côtoient partout la fleur de lis française ; on pourrait même évaluer qu'ils sont même plus nombreux. Les armoiries, les blasons, les écussons, les caissons, etc. regorgent de références à la couronne et aux emblèmes britanniques. À première vue, on pourrait penser que Taché a voulu honorer la présence de la minorité anglophone au Québec. Cette intention n'est pas à exclure, mais sa ferveur pour les symboles britanniques tient davantage à la reconnaissance qu'il veut témoigner au Royaume-Uni.

LE BRITANNISME DES ÉLITES POLITIQUES

Membre de la haute bourgeoisie de Québec, Taché inscrit de manière symbolique dans l'ornementation générale du Parlement certaines des valeurs de la classe politique de l'époque en s'appuyant sur une vision de l'histoire du Québec qui est dominante dans la seconde moitié du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. En effet, on tient en haute estime les institutions britanniques parce qu'elles ont permis l'acquisition du système démocratique de gouvernement et une autonomie politique pour le Québec. Grâce à ces institutions, le Canada français, croit-on, a pu survivre et se développer dans un rapport d'égalité avec les Canadiens anglais. Cette interprétation du passé s'inspire des travaux de plusieurs historiens influents de cette époque, parmi lesquels Louis-Philippe Turcotte, Benjamin Sulte, Laurent-Olivier David, Alfred DeCelles et surtout Thomas Chapais. Cette vision se retrouve bien ramassée dans la formule choc d'Hector Fabre, reprise par le premier ministre Sir Wilfrid Laurier, voulant que la France ait donné au Canada français « le premier des biens, l'existence », mais que « c'est à l'Angleterre que nous devons le second, la liberté »¹⁴.

Cette représentation explique l'enthousiasme pour la visite du prince de Galles à Québec en 1908 à l'occasion de la commémoration du troisième centenaire de la fondation de la ville. L'historien H. V. Nelles vient de consacrer un volume à ces célébrations grandioses dues, on n'ose le croire, à l'initiative de la Société Saint-Jean Baptiste de Québec¹⁵. Les festivités culminent par un *pageant* historique sur les Plaines d'Abraham rassemblant plus de 4 000 participants en costume d'époque illustrant les grands moments de l'histoire de Québec. Les adresses de bienvenue à l'égard du prince sont l'occasion de célébrer les bienfaits des institutions britanniques. Selon le maire Georges Garneau, « les Canadiens français éprouvent un sentiment inexprimable d'orgueil patriotique et de reconnaissance envers les deux grandes nations qui ont tour à tour présidé à nos destinées : la France toujours aimée (...) ; l'Angleterre, qui les a laissés libres de grandir en gardant leur foi, leur langue et leurs

institutions, et qui les a dotés d'un régime constitutionnel fondé sur la plus grande somme de libertés, et qui est, sans contredit, le plus beau et le plus parfait du monde ». Et le ministre Adélard Turgeon du gouvernement du Québec de renchérir dans la même veine : « Mais comment cette affection (pour la France) peut-elle se concilier avec notre loyauté et notre profond attachement pour les Îles britanniques ? (...) Il l'a été par le sens politique de nos hommes d'État, par la largeur de vues de nos compatriotes de langue anglaise, par la clairvoyance et la libéralité de la Métropole et de ses représentants¹⁶. »

Ces vues sont sûrement partagées par Taché qui fait partie de la Commission d'histoire et d'archéologie chargée de préparer les célébrations du tricentenaire. C'est à lui qu'on commande le dessin de la médaille qui doit commémorer l'événement. Une des faces de cette médaille apporte un éclairage sur la signification donnée à la devise du Québec¹⁷. À l'avvers, on retrouve, comme il se doit, le fondateur de la ville de Québec, Samuel de Champlain, qui fonde la colonie française, un pied sur une barque, l'autre sur un rocher nommé Stadaconé (nom de la bourgade iroquoise établie sur le site de la ville de Québec à l'arrivée de Jacques Cartier). Mais plus intéressant est le revers de la médaille où apparaît l'inscription : « Dieux aidant, l'œuvre de Champlain née sous les lis a grandi sous les roses. » Il s'y trouve deux femmes assises, l'une symbolisant la Nouvelle-France, pointe le doigt vers le sol, vers les racines d'un arbre qui représente le Canada. Pour sa part, la muse britannique, appuyée sur l'écu royal de la Grande-Bretagne, porte la main vers le feuillage très fourni de l'arbre. Par ces mots et ces symboles, Taché veut illustrer que la présence française s'est épanouie sous l'autorité britannique par tout le Canada. Et il y a fort à parier que les symboles qu'il évoque pour la ville de Québec s'appliquent aussi à la province de Québec.

C'est d'ailleurs en associant le « Je me souviens » à l'inscription qui apparaît à la médaille que des auteurs ont conclu que la devise du Québec devrait se lire ainsi : « Je me souviens que né sous le lys, je crois sous la rose¹⁸. » Cette explication est encore répandue bien que Taché n'ait jamais lié les deux devises. Le secrétaire du ministère des Travaux publics, Ernest Gagnon, qui connaissait très bien Taché, les distingue clairement dans deux textes publiés en 1908¹⁹. Pour sa part, Gaston Deschênes s'élève à juste titre contre ce complément à la devise du Québec, un « mythe » qu'il se fait fort de réfuter. Il faut dire aussi qu'il est réticent à ce que le « Je me souviens » puisse rappeler un quelconque bienfait de la présence britannique.

Mais, comme nous l'avons montré, il en est autrement de la classe politique et de nombreux historiens à la fin du XIX^e siècle, moment où Taché a conçu la devise²⁰. Tout en étant fiers des origines françaises du Québec,

ils partagent le sentiment que les libertés politiques acquises en 1791 et 1848 ont fait échec aux volontés assimilatrices de la métropole et permis le développement du Canada français. L'autonomie politique élargie obtenue par la constitution de la province de Québec en 1867 représente à leurs yeux un autre exemple du progrès réalisé par les francophones. Après la Première Guerre mondiale, cette thèse commence à être battue en brèche par l'historien Lionel Groulx qui, contrairement à l'école historique libérale, tient plutôt en suspicion les institutions démocratiques. Déçu de l'infériorité des siens, il interprète la défaite de 1759 comme une catastrophe traumatisante et la Confédération comme un pacte foulé au pied par les Anglo-Canadiens qui n'ont pas respecté les droits des minorités franco-catholiques dans l'Ouest canadien. Après la Deuxième Guerre, les historiens de l'École historique de Montréal abondent dans le même sens dénonçant « l'illusion progressiste » de l'école historique libérale²¹. Ses porte-parole, marqués notamment par l'infériorité économique des Canadiens français, considèrent que la défaite de 1759 a condamné la nation canadienne-française à la médiocrité de la survivance. Leur analyse débouche naturellement sur l'idée que seule la souveraineté politique du Québec peut permettre un retour à la normalité. L'état de dépendance politique des francophones témoignerait d'un retard à s'émanciper.

LA CONSTRUCTION HISTORIQUE NÉE DE LA RÉVOLUTION TRANQUILLE

Le paradigme du retard représente une idée profondément ancrée dans l'imaginaire des Franco-Québécois depuis la Révolution tranquille. Il vient d'une lecture pessimiste de l'histoire qui tient non seulement à la problématique nationale, mais à une représentation de l'évolution des valeurs dominantes qui ont guidé la société francophone. En effet, la Révolution tranquille est porteuse d'une image du passé faisant des années 1960 un moment de rupture radicale dans l'histoire du Québec²². Elle marquerait le passage de la « grande noirceur » à la modernité, d'une société figée dans le conservatisme à l'adoption de valeurs et d'orientations en accord avec le monde moderne. On imagine la société francophone d'avant 1960 comme une société retardée, dominée par le clergé catholique, monolithique au plan intellectuel et parquée dans l'agriculture, cette société ne se réveillerait finalement que très tard avec la Révolution tranquille. « Le Québec fait peau neuve, écrit Fernande Saint-Martin, accueillant après des siècles de retard la philosophie des Lumières²³. »

Cette vision de l'histoire, qui ne reconnaît pas aux francophones de tradition libérale, moule la pensée de *Cité libre* dans les années 1950 et devient un des axiomes de la pensée de Pierre Elliott Trudeau pour qui les Canadiens

français ont un penchant pour l'autoritarisme et la corruption politique²⁴. « Les Canadiens français, écrit-il en 1958, sont peut-être le seul peuple au monde qui “jouisse” du régime démocratique sans avoir eu à lutter pour l'obtenir²⁵. » Il reflète alors une opinion largement répandue au Canada anglais voulant que la démocratie soit une valeur innée au monde anglophone et étrangère à la culture francophone. La plupart des intellectuels artisans de la Révolution ne vont pas aussi loin, reconnaissant à tout le moins les visées démocratiques des patriotes, mais ils interprètent l'échec des rébellions comme l'épilogue des aspirations libérales et l'enfoncement dans le long « hiver de la survivance » sous l'aile de l'Église catholique²⁶. La thèse est reprise récemment par Gérard Bouchard qui réduit les orientations idéologiques des élites bourgeoises jusqu'aux années 1940 aux valeurs issues de la France d'Ancien Régime. Cette orientation serait source « de fragilité, d'insécurité et d'incapacité collective » elle aurait alors étouffé chez nous le dynamisme propre aux sociétés neuves²⁷. Pendant un siècle, le Québec représenterait encore le « vieux monde » dans le « nouveau ».

Pourtant, tout un courant historique né dans les années 1970 redécouvre que le libéralisme a fleuri chez les francophones et qu'une faction importante de la bourgeoisie a lutté pour la conquête de la démocratie²⁸. Les travaux de Pierre Tousignant ont montré que de nombreux « Canadiens » (francophones) réclamaient de Londres une Chambre d'assemblée élue dès 1784²⁹. Cet apport longtemps occulté a été mis en relief lors de la commémoration du bicentenaire de la création du premier parlement en 1992³⁰. C'est l'occasion de rappeler que le Québec a une longue tradition démocratique, l'une des plus anciennes du monde occidental. Quant à la lutte des partis Canadien et Patriote pour l'extension des pouvoirs de la Chambre de 1805 à 1837 (obtention du gouvernement responsable), elle s'inscrit d'abord dans une volonté de contrôle démocratique des institutions politiques avant de viser un contenu culturel ou ethnique. « La lutte politique qui existe en ce pays, écrit Étienne Parent en 1835, n'est pas une lutte de peuple à peuple, d'origine contre origine, mais une lutte entre libéraux et tories, entre réformistes et anti-réformistes, entre le grand nombre qui veut un gouvernement responsable et le petit nombre qui veut un gouvernement irresponsable³¹. » Cette lutte pour la liberté politique est rappelée depuis 2002 par la proclamation officielle d'une Journée nationale des Patriotes en mai de chaque année par le gouvernement du Québec. Elle remplace la fête de Dollard des Ormeaux, officieusement célébrée depuis les années 1920 au Québec en lieu et place de la fête de la Reine.

L'attachement aux valeurs libérales ne s'est pas évanoui avec l'échec des rébellions ; il s'est perpétué à travers les réformistes de Louis-Hippolyte La

Fontaine qui obtiennent le gouvernement responsable en 1848 sous le régime de l'Union. Heureux de la conquête de l'autonomie politique sur les affaires internes de la colonie, ils s'accommodent cependant de l'injustice criante de la fusion du Bas et du Haut Canada. En effet, les deux entités ont le même nombre de députés malgré la supériorité importante de la population du Bas-Canada. Les réformistes donneront naissance au Parti conservateur de Cartier et Macdonald qui fera des concessions à l'Église catholique (système d'éducation publique, services sociaux), mais qui conserve l'essentiel des valeurs libérales, soutenant la propriété privée, le développement économique et les principes démocratiques incarnés dans le parlementarisme britannique³². Au milieu du XIX^e siècle, le libéralisme s'exprime aussi de manière plus radicale (républicanisme) à travers le Parti rouge qui graduellement tempère son programme pour se rapprocher de celui du Parti conservateur. Le célèbre discours de Wilfrid Laurier en 1877 sur le libéralisme consacre cette évolution qui reflète l'ascendant du parlementarisme britannique : le Parti libéral incarnera finalement au Canada l'aile *whig* et le parti conservateur l'aile *tory*.

Le Parti conservateur domine la vie politique québécoise dans la seconde moitié du XIX^e siècle alors que les libéraux remportent haut la main toutes les élections fédérales et provinciales de 1896 jusqu'à l'avènement de l'Union nationale en 1936³³. Les libéraux, qui gouvernent la province alors qu'elle s'industrialise à grands pas, se font les chantres du développement industriel, appelant de tous leurs vœux les investissements américains³⁴. Au plan des idées politiques, ils sont ouverts à la modernité, ayant foi au système démocratique de gouvernement et au parlementarisme britannique³⁵. C'est ce que rappelle le premier ministre du Québec, Lomer Gouin, lors d'un voyage à Londres durant lequel il lie sa profession de foi aux institutions britanniques à la devise du Québec :

Let me add that French-Canadians have a long memory. Their motto is « Je me souviens ». Yes, we remember, and we cannot forget that the sceptre borne by our kings as an emblem of sovereignty has never failed to be also for us an emblem of justice and the aegis of our constitutional liberties. And our loyalty in this year 1920 will stand comparison with the loyalty of our forefathers who twice answered the call to arms and helped to save Canada to the British Throne³⁶.

Un des ces moments où les Canadiens français auraient défendu la couronne britannique est la guerre de 1812 alors que s'est illustré le Colonel Charles Michel De Salaberry, ce qui lui a valu, comme nous l'avons fait remarquer, de figurer parmi les héros qui ornent la façade du Parlement.

Pendant leur long séjour au pouvoir à Québec (près de 40 ans), les gouvernements libéraux défendent du mieux qu'ils peuvent l'autorité de l'État contre les empiétements de l'Église, refusant la soumission de l'autorité civile à l'autorité ecclésiastique. Comme le font valoir Jean Hamelin et Nicole Gagnon, ils opposent « au principe de l'autorité du droit divin, le dogme sacré de la souveraineté du peuple... assumant les idées de progrès, de modernité, de démocratie et d'individualisme »³⁷. Le Parti libéral compte continuellement dans ses rangs des intellectuels dits « radicaux » pour lui rappeler qu'il ne doit pas compromettre sa fidélité aux principes libéraux (Honoré Beaugrand, L.-O. David, Godfroy Langlois, T.-D. Bouchard, Edmond Turcotte, etc.). Au début du siècle, les intellectuels clérico-nationalistes comme Henri Bourassa ne représentent guère de menace à l'emprise du Parti libéral au Québec³⁸ et un Lionel Groulx n'a pas du tout l'impression d'occuper le haut du pavé pendant l'entre-deux-guerres. L'éveil national qu'ils prêchent vient précisément de l'autorité, à leur point de vue malsain, que les élites, notamment les politiciens, exercent sur le Canada français³⁹. Le premier ministre Wilfrid Laurier demeure de loin la personnalité la plus renommée parmi les Canadiens français jusqu'à sa mort en 1919.

Pour influencer la population, les grands partis traditionnels peuvent compter sur un vaste éventail de journaux hebdomadaires qui leurs sont dévoués dans toutes les régions du Québec. De plus, à partir du début du xx^e siècle, le Parti libéral peut compter sur la grande presse quotidienne dont les tirages sont considérables (*La Presse*, *La Patrie*, *Le Soleil*, etc.) de même que sur *Le Canada* (1903-1952), un quotidien d'opinion qui fait contrepoids au *Devoir* avec une orientation bien différente⁴⁰. L'analyse de ces journaux montre qu'ils défendent les institutions démocratiques, sont ouverts à la modernité et aspirent au progrès par le développement industriel⁴¹. Comme les politiciens de l'époque, ils ont en haute estime la monarchie constitutionnelle britannique et professent une foi profonde dans l'avenir du Canada.

C'est une vision tout à fait partielle de l'histoire du Canada français que d'ignorer ces forces sociales et de ne braquer les feux de la rampe que sur les seules influences cléricales et nationalistes. Cette bourgeoisie, dont les assises reposent à la fois sur des activités professionnelles et industrielles, est porteuse d'un libéralisme qui représente un contrepoids significatif à l'influence cléricale⁴².

C'est dans le climat de ferveur envers les institutions britanniques qui a cours à la fin du xix^e siècle qu'Eugène Taché conçoit la décoration du Parlement, le choix des personnages de la façade et l'inscription de la devise. Son choix correspond aux idéaux de la classe politique de son temps. C'est un membre éminent de la bourgeoisie canadienne-française satisfaite

à l'époque du compromis social avec les autorités religieuses et du compromis politique qui, avec la Confédération, a permis la création de la province de Québec en 1867. Ces élites sont enchantées de l'égalité politique obtenue dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et elles développent une vision pancanadienne de l'avenir du Canada français. On est loin de la représentation pessimiste qui leur est souvent attribuée comme acteurs et complices de l'idéologie de la survivance, traumatisées par la défaite de 1759 et par l'échec des rébellions de 1837-1838. Leur imaginaire s'alimente à bien d'autres sources que les « mythes déprimeurs »⁴³ ou « l'histoire victimaire »⁴⁴, cultivant au contraire une vision glorieuse de l'histoire du Canada français. Ce n'est pas l'image que la mémoire collective a conservé de cette bourgeoisie, mais c'est cette représentation, à notre avis, que Taché a voulu incarner dans le Parlement et dans la mémoire qu'évoque la devise du Québec.

Contrairement à d'autres devises, le « Je me souviens » laisse grande place à la subjectivité. Il fait appel à la mémoire de chacun, ce qui peut assurément entraîner de la confusion et une grande disparité d'opinion comme l'atteste le film de Le Brun. En revanche, la devise a le mérite de s'adapter mieux que tout autre devise à la mouvance changeante des valeurs de la société. Faire appel à la mémoire, constate Annette Wieviorka, se réfère au passé tout en s'adressant au présent : « La mémoire, c'est le fait qu'une collectivité se souvienne de son passé et cherche à lui donner une explication au présent et à lui donner un sens⁴⁵. » La mémoire, pourrait-on en déduire, représente un passé recomposé par le présent, faite d'oublis et d'une sélection d'événements.

Le film de Le Brun montre que la mémoire de la devise du Québec se trouve fortement colorée par le présent. Sa signification première, dont nous avons relevé les paramètres dans ce texte, est tombée dans l'oubli. Elle s'est effacée largement de notre souvenir parce que les valeurs qu'Eugène Taché voulait mettre en relief ne correspondent plus à la représentation du passé qui domine de nos jours. Le « Je me souviens » est devenu une mémoire perdue même si les Québécois et Québécoises en ont l'inscription sous les yeux tous les jours.

Dans ce texte, nous avons essayé de retrouver le sens premier que Taché a donné à la devise. Elle nous apparaît finalement comme un texte d'introduction au lieu de mémoire que constitue l'Hôtel du Parlement. Elle annonce que le bâtiment, qui est au centre de notre vie politique, est consacré à faire revivre l'identité du Québec à travers son histoire. Le Parlement devient alors la clef pour comprendre la signification de la devise. Tant dans la dimension symbolique de son ornementation générale que par les héros retenus dans la façade, il veut rappeler à notre mémoire un triple héritage.

D'abord, Taché veut mettre en relief le caractère distinct du Québec par ses origines françaises, et, de là, l'importance de conserver la langue et la

culture françaises⁴⁶. C'est cette dimension qui, encore de nos jours, est le plus souvent associée à la devise et elle a influencé la décision du gouvernement du Parti québécois, aussitôt arrivé au pouvoir, de l'inscrire sur les plaques d'immatriculation du Québec. Prise au Conseil des ministres et sans que l'on se soit interrogé plus avant sur sa signification, la décision vise à rappeler l'histoire et les origines du Québec en faisant appel à un de ses symboles principaux⁴⁷. Elle remplace l'inscription « La Belle Province », jugée superficielle et trop proche de la manière nord-américaine de manifester son originalité sur les plaques d'immatriculation.

Le deuxième héritage que Taché et les gouvernements veulent évoquer dans le décor du Parlement porte sur les conquêtes démocratiques de la chambre d'assemblée en 1791 et du gouvernement responsable en 1848. C'est une dimension perdue dans notre mémoire depuis la Deuxième Guerre environ alors que notre représentation du passé se confond presque uniquement avec le seul courant clérico-conservateur. Cette interprétation issue des artisans de la Révolution tranquille refuse à la bourgeoisie francophone un projet de société autonome et associe ses objectifs à ceux du monde clérical. Les valeurs libérales issues de la modernité, croit-on, n'auraient pas vraiment touché l'esprit des Franco-Québécois avant les années 1950 et 1960⁴⁸. Cette explication nous apparaît trompeuse puisque la classe politique valorise les libertés et la démocratie et en défend le territoire contre les assauts du pouvoir clérical depuis le XIX^e siècle. Le Parlement, lieu de la démocratie en action, rend compte de la lutte des Québécois pour l'établissement du parlementarisme et de leur attachement aux valeurs démocratiques.

Enfin, Taché est soucieux de rendre hommage à la Couronne et au système politique britanniques qui ont apporté la démocratie et permis la sauvegarde et le développement du Canada français. Cet attachement peut nous apparaître étonnant de nos jours car l'image de la monarchie britannique a bien changé au Québec au cours des dernières décennies. Depuis la montée du nationalisme québécois dans les années 1960, la souveraine apparaît comme le symbole de la colonisation et de la domination des Franco-Québécois. On peut être certain que la célébration du quatrième centenaire de la ville de Québec en 2008 ne comprendra pas d'invitation à la Reine Elisabeth II ou au prince de Galles comme en 1908. Non seulement le sens de l'héritage britannique s'est-il perdu dans notre mémoire, mais il en est venu à acquérir une signification contraire à celui qui a animé pendant longtemps les élites politiques canadiennes-françaises.

Le sens original de la devise du Québec qui se trouve dans le mémorial du Parlement est un bel exemple de la mémoire changeante et perdue des collectivités nationales. Comme nous l'avons montré, la devise est une construc-

tion de la mémoire qui reflète les valeurs de la bourgeoisie canadienne-française de la fin du XIX^e siècle. Elle appelle au souvenir d'un passé qui affirme la francité du Québec tout en témoignant de la gratitude à l'égard de la britannité de ses institutions qui auraient permis l'avènement de la démocratie, une certaine autonomie politique pour le Québec et l'épanouissement du Canada français. On veut ainsi se distinguer de l'Autre (Grande-Bretagne, Canada anglais) tout en lui rendant grâce pour sa libéralité. Cette vision du passé peut apparaître de nos jours comme illusoire et surannée, mais elle est inscrite dans l'ornementation du Parlement et inspire le sens initial de la devise du Québec. Cette mémoire s'est effacée de notre conscience collective, mais il y a dans l'appel au souvenir du « Je me souviens » des éléments qui conservent encore une résonance positive pour le Québec : la fierté des origines françaises et la lutte pour la démocratie. Et la maturation du nationalisme franco-québécois pourrait permettre également d'y reconnaître aussi, à travers sa britannité, la contribution des Anglo-Québécois à la construction et au développement du Québec. On reviendrait ainsi d'assez près au sens premier que Taché voulait donner à la devise.

Il n'est donc pas besoin d'aller bien loin pour trouver des symboles de convergence, porteurs de mythes fondateurs du Québec qui allient les origines françaises du Québec à la contribution des Anglo-Québécois et même des autochtones. La devise et au delà, l'Hôtel du Parlement, représentent ces symboles qui rendent compte de la diversité du Québec et illustrent également ses aspirations démocratiques. Il n'est donc pas nécessaire de réécrire l'histoire nationale pour intégrer ses valeurs ; il ne s'agissait que d'en révéler une des facettes oubliées dans le grand brassage mémoriel de la Révolution tranquille.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Thierry Le Brun, *Un certain souvenir*, Office national du film, 2002.
2. Gaston Deschênes, « La devise « Je me souviens », site de *L'Encyclopédie de l'Agora*, p. 10 (<http://agora.qc.ca/reftext.nsf/Documents/Quebec>). Voir aussi de Madeleine Albert et Gaston Deschênes, « Une devise centenaire : Je me souviens », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 14, n° 2, avril 1984, p. 21-30 ; Gaston Deschênes, « La Devise du Québec selon le Globe and Mail », *Le Devoir*, 2 mars 1991 ; « Un mythe tenace », *Le Devoir*, 30 août 1994.
3. Le fonds d'archives de Taché ne révèle rien à ce propos. Malheureusement son journal personnel manque pour 1883 (Archives nationales du Québec, Fonds Eugène-Étienne Taché, P286, 3 a 006 02-07-006B-01, 1960-01-183\1).

4. On retrouve encore cette interprétation dans un ouvrage récent de Charles F. Doran, *Why Canadian Unity Matters and Why Americans Care. Democratic Pluralism at Risk*, Toronto, University of Toronto Press, 2001, p. 71.
5. Les quatre lis font partie de la couronne depuis le couronnement de Charles II en 1661.
6. Portail du gouvernement du Québec, Drapeaux, symboles nationaux, http://www.gouv.qc.ca/Informations/Symboles/Symboles_fr.html
7. C'est ce qu'on note en France, voir June Hargrove, « Les statues de Paris », dans Pierre Nora, *Les Lieux de mémoire*, vol. 3, Paris, Gallimard, 1986, p. 243-282.
8. Luc Noppen et Gaston Deschênes, *L'Hôtel du Parlement, témoin de notre histoire*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 1996, p. 137.
9. Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, 3 volumes, Paris, Gallimard, 1984-1986.
10. Luc Noppen (dir.), *Architecture, forme urbaine et identité collective*, Québec, Septentrion, 1995, p. 7.
11. Archives nationales du Québec, ministère des Travaux publics, L. R. 768/83, 9 avril 1883, dans Gaston Deschênes, « La devise "Je me souviens" », p. 9.
12. De Salaberry, qui commandait les Voltigeurs francophones lors de la guerre de 1812, faisait figure de héros francophone ayant sauvé le Canada de la menace américaine.
13. Serge Gagnon, « Cours d'histoire du Canada de Thomas Chapais », dans Maurice Lemire (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome II, 1900-1939, Montréal, Fides, 1978, p. 302. Comme ses contemporains, Papineau était un admirateur des institutions britanniques jusqu'aux années 1830. Mais déçu de l'intransigeance de Londres, il en vient à préférer le système républicain tel qu'il prévaut aux États-Unis.
14. Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, Montréal, Fides, 2000, p. 461 et 486. Cette synthèse illustre avec force le libéralisme modéré qui anime plusieurs intellectuels et la classe politique à la fin du XIX^e siècle.
15. H. V. Nelles, *L'Histoire spectacle. Le cas du tricentenaire de Québec*, Montréal, Boréal, 2003, 428 p.
16. Camille Roy, *Les fêtes du troisième centenaire de Québec, 1608-1908*, Québec, Laflamme, 1911, p. 177 et 204.
17. *Ibid.*, p. 23.
18. Gaston Deschênes recense ces sources dans « La devise "Je me souviens" », site de *L'Encyclopédie de l'Agora*, p. 4-7.
19. Ernest Gagnon, *Le fort et le château Saint-Louis, étude archéologique et historique*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1908, p. 221 ; Ernest Gagnon, « Armoiries et Devises », *La Revue canadienne*, juin 1908, p. 483.
20. Luc Noppen et Gaston Deschênes attribuent l'inspiration historique de Taché comme un compromis entre diverses tendances représentées par les historiens Mi-

chel Bibaud, François-Xavier Garneau et l'abbé J.-B.-A. Ferland (*L'Hôtel du Parlement*... , p. 142-143). Il faudrait relever aussi l'influence de L.-P. Turcotte et des autres historiens cités dans notre texte en ce qui touche le choix ultérieur par le gouvernement des personnages ornant la façade. Sur L.-P. Turcotte, il faut lire l'excellent article de Jean Lamarre, « Les représentations du devenir de la société canadienne-française dans *Le Canada sous l'Union, 1841-1867* de Louis-Philippe Turcotte », *Recherches sociographiques*, vol. 34, n° 1, 1993, p. 69-88.

21. Maurice Séguin, *L'idée d'indépendance au Québec, genèse et historique*, Montréal, Boréal Express, 1968, p. 38.

22. Cette interprétation est surtout le fait de sociologues dont les travaux reposent sur une recherche historique bien mince (Jean-Charles Falardeau, Fernand Dumont, Marcel Rioux, Jacques Dofny, Guy Rocher et Hubert Guindon, etc.). Ils subissent alors l'influence de sociologues américains de l'École de Chicago qui adhèrent à la théorie du passage de la société traditionnelle à la société moderne. Leur thèse est articulée dans un contexte « d'impatience » envers le duplessisme et le conservatisme ambiant. Voir Fernande Roy, *Progrès, harmonie, liberté. Le libéralisme des milieux d'affaires francophones à Montréal au tournant du siècle*, Montréal, Boréal, 1988, p. 11-43 ; J. Rouillard, « La Révolution tranquille : Rupture ou Tournant », *Revue d'études canadiennes/Journal of Canadian Studies*, vol. 32, n° 4, hiver 1998, p. 23-51 ; Jocelyn Létourneau, « La production historique courante portant sur le Québec et les rapports avec la construction des figures identitaires d'une communauté communicationnelle », *Recherches sociographiques*, vol. 36, n° 1, 1995, p. 9-17.

23. Fernande Saint-Martin, « Les nouveaux intellectuels », dans Robert Comeau (dir.), *Jean Lesage et l'éveil d'une nation*, Montréal, PUQ, 1989, p. 255.

24. Voir Michael D. Behiels, *Prelude to Quebec's Quiet Revolution. Liberalism versus neo-nationalism, 1945-1960*, Kingston/Montréal, McGill-Queen's University Press, 1985, p. 220-238.

25. Pierre Elliott Trudeau, « De quelques obstacles à la démocratie au Québec », dans *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, Montréal, HMH, 1967, p. 107.

26. Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993, p. 326.

27. Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*, Montréal, Boréal, 2000, p. 156.

28. Yvan Lamonde se fait fort de relever la trajectoire du libéralisme au Québec et de critiquer le courant d'interprétation qui ignore l'héritage démocratique des Franco-Québécois (*Trajectoires de l'histoire du Québec*, Montréal, Fides/Musée de la civilisation, 2001, 44 p.) Plusieurs travaux ont tendance à réduire les visées démocratiques des politiciens au contrôle du patronage et à partager finalement le mépris que les élites cléricales ont entretenu à l'égard de la classe politique.

29. Pierre Tousignant, *La genèse et l'avènement de la Constitution de 1791*, thèse de Ph. D., département d'histoire, Université de Montréal, p. 447-459 et « Problématique pour une nouvelle approche de la constitution de 1791 », *Revue d'histoire de*

l'Amérique française, vol. 27, n° 2, septembre 1973, p. 187.

30. 1791-1792, *La démocratie naissante au Québec*, Québec, Bicentenaire des institutions parlementaires du Québec, 1992, 100 p. ; John Hare, *Aux origines du parlementarisme québécois*, Québec, Septentrion, 1993, 314 p.

31. Parent est directeur du journal *Le Canadien* de 1831 à 1842 (*Le Canadien*, 19 juin 1835 dans Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées...*, p. 269).

32. Marcel Hamelin fait remarquer que pendant les dix premières années qui suivirent la Confédération, les débats de l'Assemblée législative sont essentiellement orientés vers les problèmes économiques de la province, notamment la construction de chemins de fer (*Les premières années du parlementarisme québécois (1867-1878)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974, p. 343). Aussi Jacques Monet, « Les idées politiques de Baldwin et La Fontaine » et Jean-Charles Bonenfant, « Les idées politiques de George-Étienne Cartier », dans Marcel Hamelin (dir.), *Les idées politiques des premiers ministres du Canada*, Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, 1969, p. 11-50 ; Fernande Roy, *Histoire des idéologies au Québec aux XIX^e et XX^e siècles*, Montréal, Boréal, 1993, p. 56-60 ; Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées...*, p. 483-493.

33. L'Union nationale, nouveau parti né 1935 dans le sillage de la crise économique, véhicule un programme de renouveau différent de celui des deux grands partis traditionnels. Il emprunte en partie au courant clérical en mettant de l'avant le corporatisme, le retour à la terre, la répression contre le socialisme et une virulente critique de l'entreprise monopolistique. En revanche, le Parti libéral qui lui succède de 1939 à 1944 adopte des politiques éminemment progressistes qui annoncent celles qui guideront l'équipe de Jean Lesage au début des années 1960 (Voir Jacques Rouillard, « Duplessis : le Québec vire à droite », dans Alain-G. Gagnon, *Duplessis : Entre la Grande Noirceur et la société libérale*, Montréal, Québec Amérique, 1997, p. 183-206).

34. Paul-André Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, Boréal, 1979, p. 557 et 574-587 ; Yves Roby, *Les Québécois et les investissements américains (1918-1929)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1976, 250 p. ; Bernard Vigod, *Taschereau*, Québec, Septentrion, 1996, 392 p.

35. Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois, Le XX^e siècle*, tome I, 1898-1940, Montréal, Boréal Express, 1984, p. 233-236 ; Réal Bélanger, « Le libéralisme de Wilfrid Laurier : évolution et contenu (1841-1919) », dans Yvan Lamonde (dir.), *Combats libéraux au tournant du XX^e siècle*, Montréal, Fides, 1995, p. 52-72 ; Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1896-1929*, Montréal, Fides, 2004, p. 193-227.

36. *The Canadian Gazette*, 13 mai 1920, Archives nationales du Canada, Fonds Lomer Gouin, MG 27, III, B4, vol. 9.

37. Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois...*, p. 235. Pour se rendre compte du pouvoir et de l'autonomie de la classe politique depuis l'avènement de la Confédération jusqu'en 1945, rien ne vaut la lecture de la monu-

mentale *Histoire de la province de Québec* de Robert Rumilly en 52 tomes. Le peu d'intérêt porté à l'histoire politique du Québec depuis quelques années a contribué à occulter l'importance et l'autonomie du projet politique de ce groupe.

38. Les succès de Bourassa dans l'arène politique comme candidat indépendant sont bien mitigés. Aux élections provinciales de 1907, il est battu et ne remporte celles de 1908 que par 42 voix. Il est élu au Parlement fédéral en 1925, 1926 et 1930 (par acclamation), mais perd en 1935.

39. Robert Rumilly, *Henri Bourassa. La vie publique d'un grand canadien*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1953, p. 341-342 ; Jean-Pierre Gaboury, *Le nationalisme de Lionel Groulx. Aspects idéologiques*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1970, p. 142-143 ; Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1896-1929*, p. 23-25.

40. En 1920, par exemple, les grands quotidiens proches du Parti libéral ont une pénétration importante : *La Presse* : 146 581 copies vendues ; *La Patrie* : 27 716 ; *Le Soleil* : 42 492 ; *Le Canada* : 15 500. Pour leur part, *Le Devoir* doit se contenter de vendre 14 520 copies chaque jour et *L'Action catholique* de Québec, 22 000 (*Audit Bureau of Circulation*, dans *Canadian Almanach and Directory*, 1921, p. 364-365).

41. Voir Ralph Heintzman, *The Struggle for Life. The French Daily Press and the Problems of Economic Growth in the Age of Laurier : 1896-1911*, Ph. D. (histoire), York University, 1977, 680 p. ; Yves Roby, *Les Québécois et les investissements américains...*, 250 p. ; Claude Couture, *La presse libérale au Québec entre 1929 et 1935. Analyse de contenu de la Presse, du Soleil et du Canada*, thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal, 1987, 430 p. ; Claude Couture, *Le mythe de la modernisation du Québec*, Montréal, Méridien, 1991, 149 p.. Malgré leur tirage important, les études sur ces journaux sont bien moins nombreuses que sur la presse clérico-conservatrice. De même, on ne compte plus les analyses de *L'Action canadienne-française* de Lionel Groulx alors que je n'en connais aucune sur *La Revue canadienne* (1864-1922), revue destinée aussi au milieu intellectuel et dont les orientations se rapprochent du courant libéral. L'insistance à étudier à peu près uniquement le courant clérico-conservateur renforce l'image de monolithisme idéologique du Canada français.

42. Nous avons développé cette thèse en la liant au processus d'industrialisation et d'urbanisation qui s'effectue au Québec au même rythme que l'Ontario (« La Révolution tranquille... », p. 23-51).

43. Gérard Bouchard, *Genèse des nations...*, p. 82.

44. Jocelyn Létourneau et Sabrina Moisan, « Mémoire et récit de l'aventure historique du Québec chez les jeunes Québécois d'héritage canadien-français : coup de sonde, amorce d'analyse des résultats, questionnement », *The Canadian Historical Review*, vol. 85, n° 2, juin 2004, p. 342.

45. Annette Wiewrka, *Sur la transmission de la mémoire de la déportation*, Paris, 18 mars 1999 (<http://users.skynet.be/pierre.bachy/Shoah.html>).

46. À noter dans ce but l'immense tableau de Charles Huot peint de 1910 à 1913 au dessus du fauteuil du Président de l'Assemblée nationale. Il illustre la reconnaissance

de la langue française à la première séance de l'Assemblée législative du Bas-Canada, le 21 janvier 1793.

47. Entretien avec Lucien Lessard, alors ministre des Transports du gouvernement du Québec, 17 septembre 2002.

48. On ne peut s'empêcher de faire remarquer que les canaux privilégiés finalement par les artisans de la Révolution tranquille pour insuffler un souffle démocratique au Québec sont les mêmes qui ont toujours pesé en ce sens au Québec : le Parti libéral du Québec sous l'administration de Jean Lesage et le Parti libéral du Canada sous l'influence des « Trois colombes ». Ces artisans du changement, qui veulent propulser le Québec dans la modernité, n'ont pas conscience d'avoir des devanciers. Leur action leur apparaît comme une rupture radicale dans l'histoire du Québec et les valeurs dont ils font la promotion seraient sans racines historiques dans la société francophone.